

Périgueux, le 13 mai 2019

L'inspecteur d'académie
Directeur des services départementaux
de l'Education Nationale de la Dordogne
à
Mesdames et messieurs les chefs d'établissement
Mesdames les directrices de CIO
Madame la coordinatrice départementale de la MLDS
Mesdames et messieurs les directeurs d'école S/C
Mesdames et messieurs les IEN

Objet : Circulaire départementale « Parcours, orientation et affectation des élèves de Dordogne »

**IEN Information et
Orientation**

Inscrite dans la politique académique d'élévation du niveau de qualification, la présente circulaire doit également contribuer à la réduction des écarts, notamment en matière de qualification de tous les élèves et d'accès aux études supérieures.

Affaire suivie par
Jean-Jacques
LAVERGNE

Cette circulaire départementale s'appuie sur les données observables concernant les élèves de Dordogne : résultats aux évaluations et examens, décisions d'orientation et d'affectation, suivi réel des élèves, notamment des décrocheurs....

Tél. : 05 53 02 84 84
Fax : 05 53 53 97 48

Sur ce dernier point, après une baisse régulière sur les années passées, le nombre d'élèves sortis sans qualification de juin à octobre a augmenté (372 élèves demandeurs d'emploi, inactifs ou injoignables en 2018 contre 299 en 2017). Cette augmentation du décrochage concerne tous les lycées (LEGT, LP), du public comme du privé, de l'EN comme de l'Agriculture.

ce.ia24-d4@ac-bordeaux.fr

En conséquence, le département doit progresser et garantir davantage l'accès à une qualification minimale, un CAP, pour tous, notamment dans un contexte d'augmentation des offres d'emploi à ce niveau de diplôme.

20 rue Alfred de Musset
CS 10013
24054 Périgueux cedex

C'est en amont, au quotidien, dans l'action pédagogique et éducative, que les objectifs de valorisation, de qualification, de promotion de chacun et de plus forte équité pour tous doivent être pensés et réalisés.

La réduction des écarts entre collèges en matière d'évaluation, d'orientation et d'affectation doit se poursuivre.

Dans chaque collège, il convient de limiter, par un accompagnement ciblé et une évaluation positive, l'écart entre résultats moyens et résultats des publics plus défavorisés. En 3^{ème}, une procédure d'évaluation peu maîtrisée est parfois source d'inéquité pour les élèves les plus fragiles, impactés à la fois dans leurs résultats au DNB et leur affectation.

Dans le même sens, je vous demande de veiller à la fluidité des parcours et à la qualité du dialogue avec les familles.

En ce qui concerne les maintiens en école ou du doublement dans le second degré, réglementairement, depuis février 2018, toute décision suppose nécessairement la mise en place d'un dispositif d'accompagnement en amont au cours de l'année scolaire, comme en aval pour l'année suivante.

En collège, le développement d'une posture de conseil de la part de chacun des membres de l'équipe éducative et la responsabilisation des familles au niveau des décisions doivent présider à notre fonctionnement.

Le nombre de situations présentées en commissions d'appel, regroupées à la DSDEN, devra continuer à se réduire grâce à la qualité du dialogue instauré avec les parents.

Avec la réforme du lycée et l'accompagnement à l'orientation prévu en 2^{nde} GT pour les élèves et les familles, le recours à l'appel doit se réduire aussi au lycée.

Pour l'entrée en 6^{ème}, la continuité du parcours est inscrite dans des pratiques élaborées dans le cadre des conseils école-collège, grâce aux actions de concertation et de formation pédagogiques du cycle 3.

L'extension du nombre de vœux (3 vœux possibles depuis 2018) permet à la fois une plus grande satisfaction des familles et le maintien des équilibres entre secteurs.

En **collège**, l'accès à la 2^{nde} GT doit répondre à une motivation et à des compétences avérées pour les enseignements généraux, dans le cadre d'une analyse partagée et d'un dialogue constructif avec les familles. La valorisation de la voie professionnelle passe essentiellement par une attention réelle, un accompagnement plus marqué (mini-stages notamment) pour des choix nécessairement plus précis, un renforcement en amont de la découverte des métiers.

La transformation de la voie professionnelle, notamment avec l'apparition des 2^{nde} « famille de métiers » améliore la progressivité des choix. La co-intervention des enseignants renforce le lien entre enseignement général et professionnel et donne plus de sens aux apprentissages. Ces mesures de même que la reconnaissance des compétences acquises à travers un chef d'œuvre concourent à la reconnaissance positive de cette voie.

Les élèves de SEGPA et les élèves en situation de handicap feront l'objet d'une attention toute particulière pour s'assurer de la pertinence de leurs choix et assurer l'attribution des bonus liés à leur scolarité ou à leur situation.

Avec la réforme du **lycée d'enseignement général et technologique**, l'accent est mis sur la progressivité de l'orientation de la 2^{nde} à la terminale, la prise en compte plus marquée des motivations et compétences personnelles de chaque élève, la mise en perspectives des choix avec les formations du supérieur. Pour les réorientations, la demande des familles sera encouragée vers des vœux de 1^{ère} professionnelle construits à partir de stages passerelles.

En **lycée professionnel**, c'est principalement la prévention du décrochage et la promotion dans les poursuites d'études qui constituent les objectifs prioritaires.

Au titre de la prévention du décrochage, je vous demande de veiller tout particulièrement à la réinscription des élèves de terminale ayant échoué au bac professionnel et au CAP ou à rechercher réellement une solution d'accès à la qualification en lien avec les CIO.

Concernant la promotion des élèves de LP, en complément de l'accès des terminales professionnelles en BTS, la valorisation de la voie professionnelle passe également par un flux plus important d'élèves de 2^{nde} professionnelle vers une 1^{ère} technologique et par l'augmentation de l'accès des élèves de terminale CAP en 1^{ère} professionnelle.

A tous les niveaux, une attention particulière sera accordée aux situations des élèves à besoins particuliers à travers l'ensemble des dispositifs existants (PPRE, accompagnement personnalisé, PAP, PPS, PAI...) afin d'assurer une continuité dans la prise en charge entre cycles, de personnaliser les parcours et de garantir l'acquisition des compétences du socle.

La prévention du décrochage associe tous les acteurs de la communauté éducative. Elle relève d'abord de la prise en charge en classe, de la créativité pédagogique ou éducative, du sens donné aux apprentissages dans chaque discipline, du travail réalisé en accompagnement personnalisé ou au titre de « devoirs faits », du climat scolaire construit collectivement et du dialogue avec les familles.

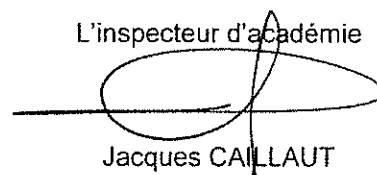
La formation des « référents décrochage » a permis de développer des pratiques de prévention, de réduire les décrochages et de formaliser cette année le cadre des parcours aménagés de formation initiale (PAFI). Ce travail en profondeur doit se traduire réellement et à long terme par une diminution des sorties sans diplôme.

A tous les niveaux également, la prise en charge des élèves allophones, en forte augmentation, s'appuie de plus en plus sur une prise en charge collective et une logique de dispositifs (ouverture depuis 2 ans d'unités pour élèves allophones nouvellement arrivés en collège et en lycée, dispositif Arche).

L'évolution constante de ces dispositifs doit permettre de prendre en charge en temps réel la diversité des profils d'élèves accueillis.

La constitution progressive de la Région académique de la Nouvelle-Aquitaine, qui se traduit d'ores et déjà par un calendrier commun, va évoluer vers la recherche d'actions préparatoires à l'orientation basées sur la mobilité sur l'ensemble du territoire régional, et doit rechercher une plus grande équité dans le traitement des élèves, notamment des zones limitrophes entre les trois académies.

L'inspecteur d'académie

A stylized signature in black ink, consisting of a horizontal line that loops upwards and then downwards, crossing itself.

Jacques CAILLAUT